

PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Commission Locale d'Information et de
Surveillance de l'Ecopôle de Bourogne

3 octobre 2006

DIRECTION DES LIBERTES
PUBLIQUES ET DE
L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU CONTROLE DE L'URBANISME

REF. DATT

AFFAIRE SUIVIE PAR M. DATTLER
POSTE 03.84.57.15.47

La CLIS de l'Ecopôle de Bourogne s'est réunie le 3 octobre 2006, sous la présidence de Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort, dans les locaux de l'usine d'incinération.

Assistaient à la réunion :

- Monsieur Emile Géhant, président du SERTRID,
- Monsieur Feurtey, vice-président du SERTRID,
- Monsieur Gérard Guyon, vice-président du SERTRID,
- Monsieur Serge Bohlinger, membre du Conseil syndical du SERTRID,
- Monsieur Hubert Guerrin, membre du Conseil syndical du SERTRID,
- Monsieur Michel Marquet, membre du Conseil syndical du SERTRID,
- Monsieur Jean Monnier, Conseiller général,
- Madame Marie-Laure Besançon, vice-présidente de la C.A.B., maire de Vézelois,
- Monsieur Hervé Frachisse, maire de Froidefontaine,
- Monsieur Jean-Marc Grebaut, Maire d'Anjoutey,
- Monsieur Antoine Morandini, Maire de Beaucourt,
- Monsieur Pascal Martin, adjoint au maire de Belfort,
- Monsieur Alain Normand, adjoint au maire de Bourogne,
- Monsieur Jean-François Roost, adjoint au maire de Bourogne,
- Madame Marie-Claire Vignos, SIVOM du Sud Territoire,
- Monsieur Gérard Géhant, Directeur des Libertés Publiques et de l'Environnement,
- Madame Laure Brahami, Direction Régionale de l'Industrie de la recherche et de l'Environnement,
- Madame Saillard-Faure, Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales,
- Monsieur Bernard Gobetti, association Ecovigie,
- Monsieur Gilbert Pillot, association Ecovigie,
- Monsieur Xavier Villetard, Directeur de l'ARPAM,
- Madame Marie-Claude Scherrer, laboratoire CARSO,
- Monsieur Frédéric Lacroix, APAVE,
- Madame Corinne Mandin, INERIS,
- Monsieur Philippe Briquet, SERTRID,
- Monsieur Maurice Schwartz, SERTRID,

- Monsieur Laurent Duvernois, SERTRID,
- Monsieur Christophe Voirol, SERTRID
- Monsieur Philippe Dattler, chef du bureau de l'Environnement.

Etaient excusés :

- Monsieur le Maire de Chatenois les Forges,
- Madame la Directrice Départementale des Services vétérinaires.

Monsieur le Préfet ouvre la réunion en remerciant le président du SERTRID d'accueillir la CLIS dans les locaux de l'usine. Il présente les différents points de l'ordre du jour, à savoir :

- rapport sur l'activité de l'usine et la qualité du service,
- résultats des différentes analyses,
- compte rendu de l'inspection au titre des installations classées,
- projet d'étude sur les risques sanitaires autour de l'usine,
- échanges avec la salle.

L'activité du SERTRID

Monsieur Emile Géhant présente l'activité du SERTRID en 2005 et pour les premiers mois de 2006. Son rapport est annexé au présent compte rendu.

Madame Scherrer souligne que le niveau très faible des rejets de dioxines, très inférieur aux normes, situation qui s'explique, bien sûr, par le bon fonctionnement de l'usine.

Les analyses sur l'environnement de l'usine

Monsieur Lacroix présente les résultats des analyses sols. Ces analyses, non prévues par la réglementation, ont été réalisées par l'APAVE. Les analyses dans l'air autour de l'usine ont du être différées pour des raisons techniques. Dans le sol, des prélèvements ont été effectués en septembre près du canal et près de l'entreprise Actesur. En ce qui concerne les métaux, les résultats sont inférieurs aux moyennes constatées dans les sols français. Pour ce qui est des dioxines, en l'absence de normes françaises, c'est des valeurs cibles allemandes qui sont retenues : les résultats sont inférieurs à ces valeurs.

Monsieur Normand souhaite connaître la technique utilisée pour les prélèvements.

Monsieur Lacroix indique que le prélèvement est effectué sous la couche d'herbe à environ 15 cm de profondeur. Les points qui ont été retenus sont stables, ils devraient donc pouvoir être à nouveau utilisés dans l'avenir.

Madame Scherrer ajoute qu'il faut bien choisir les lieux de prélèvement. Ceux-ci doivent être stables et leur historique connu. La présence de remblais par exemple rendrait les résultats inexploitable. Par ailleurs, elle précise que les dioxines ne sont pas solubles dans l'eau, et donc peu sensibles au ruissellement. Elles migrent peu, ce qui explique la faible profondeur des prélèvements.

Monsieur Bohlinger demande si des analyses ont été réalisées avant la construction de l'usine.

Monsieur E. Géhant répond par la négative. En 1998, lorsque l'étude d'impact devant figurer au dossier de demande d'autorisation au titre des installations classées a été réalisée, les dispositions réglementaires en vigueur ne prévoyaient pas qu'une étude des sols soit réalisée.

Monsieur Gobetti remercie le SERTRID d'avoir fait réaliser ces analyses. Leurs résultats vont pouvoir constituer une sorte d'état 0 permettant d'apprécier les évolutions.

Monsieur Bohlinger demande si les analyses effectuées à partir des lichens seront efficaces compte tenu des pluies acides.

Madame Scherrer expose que l'analyse des dioxines à partir des lichens qui sera mise en place utilisera certaines espèces de lichens seulement qui seront dédiés aux dioxines. Les dioxines étant stables en milieu acide, les pluies n'auront pas d'incidence sur les résultats.

Madame Brahami ajoute que quatre points de contrôle sont prévus. Les analyses effectuées semestriellement permettront de mesurer l'accumulation des dioxines et des métaux.

Monsieur E. Géhant rappelle que ces analyses coûtent chers au SERTRID qui consacre le quart de son budget à la sécurité de l'environnement. En ce qui concerne les résultats des analyses APAVE, ceux-ci viennent d'être connus. Ils feront l'objet d'un commentaire et seront présentés au conseil syndical du SERTRID et rendus publics.

Inspection au titre des installations classées

Madame Brahami précise que l'usine de Bourogne fait partie des installations classées considérées comme prioritaires au plan national et qu'à ce titre elle fait l'objet chaque année d'une visite d'inspection.

Le rapport établi à suite de la visite qui s'est déroulée le 7 septembre dernier sera joint au présent compte rendu.

Pour conclure son exposé, madame Brahami souligne que l'usine est conforme aux normes imposées par la réglementation. Les analyses qui sont faites deux fois l'an (les prescriptions imposant seulement une mesure annuelle) donnent des résultats corrects. Les analyses en continu sont également satisfaisantes.

Dans ce contexte, Madame Brahami observe que les résultats en ce qui concerne l'acide chlorhydrique (HCL) et le monoxyde de carbone (CO) devraient être surveillés. En effet, la réglementation autorise un dépassement annuel des normes de rejets de 60 h tous paramètres confondus. Actuellement cette limite est respectée. Mais si les rejets de HCL et de CO venaient à ne pas être suffisamment maîtrisés, le seuil des 60 h pourrait être approché.

Monsieur Briquet précise que pour le paramètre HCL, le SERTRID fait expertiser le dispositif de traitement. En ce qui concerne le CO, les responsables de l'usine s'efforcent d'adapter la conduite des installations afin d'en limiter les émissions.

Monsieur Géhant ajoute que ces problèmes doivent être traités en amont, particulièrement en pratiquant un tri et en mélangeant mieux les déchets.

Madame Faure, précise que la Communauté de l'Agglomération Belfortaine va se doter de déchetteries, ce qui ne manquera pas d'améliorer encore le fonctionnement de l'usine.

Monsieur Feurtey rappelle que sur le problème posé par les déchets encombrants, la CAB n'a pas encore pris de décision en ce qui concerne leur tri. Il conviendrait de prélever les déchets recyclables avant le broyage et l'incinération.

Monsieur Guyon indique que la mise en place des filières de recyclage est lente et présente des difficultés. Un meilleur fonctionnement de ces filières et le broyage des déchets au niveau des quais de transferts devraient améliorer la situation.

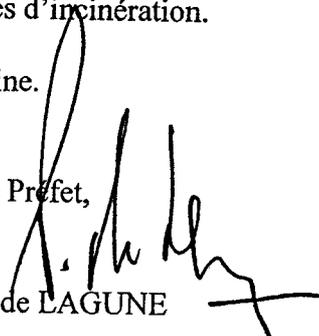
Etude sur les risques sanitaires

Le SERTRID a décidé d'engager une étude sur les risques sanitaires liés au fonctionnement de l'usine. Madame Mandin de l'INERIS présente la méthodologie qui sera adoptée pour la réalisation de cette étude. Son exposé est joint en annexe.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question n'étant posée par les participants, Monsieur le Préfet lève la séance. Il remercie le président du SERTRID pour son accueil et les intervenants pour leurs exposés et les questions posées et rappelle l'intérêt de ce type de réunion compte tenu de l'attention portée par les élus et les citoyens aux problèmes posés par les usines d'incinération.

Les participants sont invités par le Président du SERTRID à une visite de l'usine.

Le Préfet,


Philippe de LAGUNE